



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur santé. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les professions intermédiaires représentent 60 % des stagiaires et 38 % des salariés. Cette catégorie est donc surreprésentée dans la population formée.

Les femmes constituent près de 90 % des stagiaires soit un poids pratiquement identique à celui qu'elles ont dans la population totale.

La population ayant suivi une formation en 2014 est très majoritairement composée de salariés à temps plein (85 %), taux supérieur à leur poids dans la population totale de la branche (73 %).

Profil des stagiaires du Plan de formation

Répartition des stagiaires par catégorie sociale

Catégorie sociale		
Cadres	6 %	29 %
Professions intermédiaires	60 %	46 %
Employés	34 %	25 %
Total	100 %	100 %

Répartition des stagiaires par genre

Genre		
Femme	89 %	89 %
Homme	11 %	11 %
Total	100 %	100 %

Répartition des stagiaires par temps de travail

Temps de travail		
Temps complet	85 %	68 %
Temps partiel	15 %	32 %
Total	100 %	100 %



Secteur santé

Branche professionnelle

Laboratoires de biologie
médicale extra hospitaliers



MOBILISATION DU PLAN DE FORMATION

85 % des entreprises ont eu recours au plan de formation. Ce taux est relativement élevé mais ne concerne qu'une minorité de salariés (21 %) ceci s'explique par la taille des entreprises de la branche qui est nettement supérieure à la taille moyenne du secteur et de l'OMPL.

Pour la professionnalisation, les taux sont plus bas montrant une sous utilisation des deux dispositifs.

Le contrat de professionnalisation est utilisé par 25 % des entreprises mais concerne moins de 2 % des salariés.

La période de professionnalisation n'est pratiquement pas mobilisée.

Volet « Professionnalisation » et volet « Plan de formation »

Dispositif de formation	Taux d'entreprises formatrices	Taux d'accès des salariés à la formation
Plan de formation	85 %	21 %
Contrat de formation	25 %	1,5 %
Période de professionnalisation	1,6 %	0,2 %



Deux indicateurs sont mesurés en moyenne sur les 3 années 2012-2013-2014 :

- ① le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des trois dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte) ;
- ② le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des trois dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte).